République Française

Mairie de LOISY
Compte rendu sommaire de la séance Conseil Municipal du 25 septembre 2026

Porté à l'affichage le 2 octobre 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 septembre 2026, à 20h00, sur la convocation de Madame Mariana DA SILVA, Maire (13 présents, 1 pouvoir, 1 excusé).

- **APPROUVE,** à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 5 juin 2026.
- **PREND CONNAISSANCE** des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations :
 - Attribution du logement 4 place des Halles
 - Vente de la benne accidentée pour 800.00€
 - DI 071 261 26 0 0003 : renoncement au droit de préemption urbain pour la parcelle cadastrée C34, C35
 - DI 071 261 26 0 0004 : renoncement au droit de préemption urbain pour la parcelle cadastrée E941, E943, E945
- **DÉCIDE,** à l'unanimité, de confier à Madame le Maire le droit de fixer les tarifs de voirie selon l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, alinéa 2, jusqu'à 3 000.00€ maximum.
- **VALIDE,** à l'unanimité, le nouveau tableau des effectifs au 1 octobre 2026 faisant apparaitre 9 postes pour la commune de Loisy.
- **DÉCIDE,** à l'unanimité, de mettre gratuitement à disposition un local dans l'agence postale communale pour la future association portant le projet d'épicerie associative ; AUTORISE madame la Maire à signer les conventions et documents nécessaires.
- **MANDATE,** avec 10 voix pour, 3 contre et 1 abstention, mesdames la Maire et deuxième adjointe pour participer au prochain congrès des maires de France et décide de prendre en charge les frais occasionnés.
- **REFUSE,** d'accordé une subvention à :
 - CFA Bourgogne Franche Comté site d'Autun (12 voix contre, 2 abstentions)
 - CFA Fontaines site de St Marcel (11 voix contre, 1 abstention, M. Sébastien MASOYER quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote)
- **ACCORDE,** avec 11 voix pour, 1 contre, une subvention de 300.00€ pour les conscrits de Loisy (Mme Hélène NAVETEUR et M. Alexandre DESMARIS quittent la salle et ne participent pas au débat et au vote)
- **SURSOIT A STATUER,** à l'unanimité, sur une proposition de renouvellement des éclairages public du monument au morts et de la place, faite par le SYDESL. En effet les éclairages notamment du monument ne sont plus réparables et un éclairage avec des couleurs changeantes a été chiffré. D'autres propositions financières sont en attente et le conseil se prononcera prochainement.
- **DECIDE,** à l'unanimité, de signer une convention avec la DRI pour de petits travaux de déneigement et de fauchage sur les routes départementales, DECIDE de signer une convention pour la mise à disposition d'une parcelle pour les matériaux d'entretien de voirie.
- **DECIDE,** à l'unanimité, d'adhérer à la convention cadre du Centre de Gestion de Saône et Loire aves les missions additionnelles et les prestations administratives.
- **PREND CONNAISSANCE des informations suivantes :**
 - Il est possible pour les communes d'instaurer une taxe sur la vacance des locaux d'habitation mais les élus de Loisy ne sont pas favorables.
 - Le point a été fait sur les différents problèmes de sécurité sur la voirie avec la DRI. Des expérimentations vont être mises place dans les prochains mois :
 - Test d'écluse entre le restaurant et l'ancienne boucherie
 - Test au croisement de La Fay : inversion des STOP.
 - Lancement du projet épicerie participative. Les dates à retenir :
 - A partir du 5 octobre, distribution du questionnaire à la population
 - 17 octobre de 10 à 12h : café/rencontre/questions (salle Gonnet)

- 5 novembre à 19h : réunion publique (salle des fêtes)

La Séance est levée à 21 heures 45.
Secrétaire de séance : Nicolas RAVAT

Vu par Nous, Mariana DA SILVA, Maire de la commune de Loisy pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Madame le Maire,
Mariana DA SILVA,

Le secrétaire de séance,
Nicolas RAVAT,

